

2024/07

OBJET : Transformation d'emploi – filière culturelle

Vu le Code Général de la Fonction publique,

Vu le Décret n°91-845 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux,

Vu le Décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Considérant:

- Que la bibliothèque est composée actuellement d'une équipe de direction de cinq agents de catégorie A, cadre d'emplois des bibliothécaires, filière culturelle, placés sous l'autorité de la directrice,
- Que l'organisation interne de la bibliothèque est effectuée en fonction de pôles thématiques
- Qu'il importe de regrouper les thématiques afin d'être plus en cohérence avec les besoins collectifs.

Il est proposé la création, à la date du 1^{er} mai 2024, d'un emploi de catégorie B, à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques, filière culturelle, et la suppression, au 1^{er} mai 2024 de l'emploi correspondant au grade de bibliothécaire principal, filière culturelle.

1. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire ou être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.
2. Le cas échéant, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction publique pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.

La délibération n° 2024-07 est adoptée.



Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
La Maire,

Luce PANE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20240215-2024-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2024

Affichage : 21/02/2024



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 15 FEVRIER 2024

Nombre de Conseillers en exercice :	35
Nombre de votants:	34
Nombre de présents :	29
Convocations :	9 FEVRIER 2024

Etaient présents : Mme Luce PANE, Maire, M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENOU, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Gérard GUILLOPE, Mme Adeline POLLET, M. Hervé DEMORGNY, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, Adjoints, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Laurent FUSSIEN, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohamed DERGHAM, M. Luc LESIEUR, Mme Elise RIDEL, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre Arnaud PRIEUR, M. Clément THÉODORE, M. Loïc CAPPE, M. Jean-Baptiste BARDET, Mme Julie GODICHAUD, M. Alexis VERNIER, Mme Camille FERET, Mme Sylvie FAURE, M. Stéphane DELAHAYE, M. Jean EASTABROOK, Conseillers municipaux.

--ooOoo--

Etaient absents excusés :

- M. Christophe DELAMARE
- M. Stéphane FERRAND
- Mme Mathilde LESAGE
- Mme Adeline DIANISSY
- Mme Lisa MADELEINE
- M. Alexis VERNIER

Pouvoir à M. Alexis RAGACHE
Pouvoir à M. Pierre CAREL
Pouvoir à Mme EVE COGNETTA
Pouvoir à Mme Laurence RENOU
Pouvoir à Mme Adeline POLLET

--ooOoo--

Madame Evelyne DENOYELLE remplit les fonctions de Secrétaire.